

TRAVAUX SUR LA VOIE COMMUNALE « ROUTE DE THONON »

Madame le Maire de la commune de Scientrier,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225,

Vu les articles L.131.2 et L.131.3 du Code des Communes,

Vu la demande présentée par l'entreprise 2SIR SAS 18, rue René Cassin à GAILLARD, et, ce pour le compte d'Orange 30 bis, rue Ampère à GRENOBLE, concernant le changement d'un câble aérien entre deux poteaux.

A R R E T E

Article 1 : Délai d'exécution

La circulation sur la Route de Thonon sera organisée en circulation alternée du 20 au 24 février 2023 pour 1 jour calendaire.

La signalisation nécessaire à la réglementation de la circulation et de la protection du chantier sera assurée, entretenue et surveillée par l'entreprise 2SIR SAS.

Article 2 : Prescriptions techniques

Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans la demande mentionnée ci-dessus, à charge pour lui d'organiser la circulation alternée de type manuel sur un maximum de 100 mètres pour changer un câble aérien entre les poteaux 000061656 et 000061658.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Reignier,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise 2SIR SAS.

Fait à Scientrier, le 20 février 2023.

La Maire,
Patricia DÉAGE

